

Compte-rendu de la réunion

du Conseil Municipal

du 11 avril 2013

1) Affectations des résultats 2012

Budget principal

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, affecte au Budget Primitif 2013, le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2012 comme suit :

- report en section de fonctionnement 184 292.92 €,
- virement à la section d'investissement 1 362 728.17 €.

Budget assainissement

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, affecte au Budget Primitif 2013, le résultat de la section d'exploitation de l'exercice 2012 comme suit :

- report en section d'exploitation 107 590.50 €,
- virement à la section d'investissement 70 000.00 €.

2) Vote des taux 2013

VU l'avis de la Commission "Finances" du 26 mars 2013, le Conseil Municipal, à la majorité (les élus de Bréal Autrement ont voté "contre"), fixe les taux suivants pour l'année 2013 :

Taxe	Taux 2012	Taux 2013 (prévision)	%
T.H.	15.54	15.57	0.20
T.F.B.	14.08	14.11	0.20
T.F.N.B.	41.48	41.56	0.20

M. GEFFROY, au nom des élus de Bréal Autrement, argumente leur vote par la réflexion suivante "il n'est ni pertinent, ni utile d'augmenter les taux sachant que les bases ont déjà augmenté de 1,8 %. Sans toucher au taux, nous aurions tout de même eu une augmentation de nos recettes".

3) Crédits alloués aux Ecoles Maternelles et Primaires

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'inscription au budget principal 2013 des crédits pour les écoles maternelles et primaires comme suit :

Ecole Maternelle Publique Pierre Leroux		
Imputation	Libellé	Montant
6067	Fournitures scolaires (32.15 €/enfant) 32.15 € X 171	5 497.65 €
6067	Fournitures scolaires : matériel pédagogique 367.14 € par classe X 6	2 202.84 €
6574	Subvention à l'APE (délibération n° 2013-2802-014 du 28.02.13) : * Activités Extrascolaires (10.72 €/enfant) 10.72 € X 171 * Arbre de Noël (2.25 €/enfant) 2.25 € X 171 En fonction des effectifs de la rentrée de septembre 2013 et en cas de dépassement, les crédits supplémentaires pour les activités extrascolaires et pour l'Arbre de Noël seront pris à la rubrique divers de la délibération n° 2013-2802-014 "Subventions aux associations pour 2013".	1 833.12 € 384.75 €

Ecole Primaire Publique Pierre Leroux		
Imputation	Libellé	Montant
6067	Fournitures scolaires (32.15 €/enfant) 32.15 € X 254	8 166.10 €
6067	Fournitures scolaires : matériel pédagogique 367.14 € par classe X 11	4 038.54 €
6574	Subvention à l'APE (délibération n° 2013-2802-014 du 28.02.13) : * Activités Extrascolaires (10.72 €/enfant) 10.72 € X 254 En fonction des effectifs de la rentrée de septembre 2013 et en cas de dépassement, les crédits supplémentaires pour les activités extrascolaires seront pris à la rubrique divers de la délibération n° 2013-2802-014 "Subventions aux associations pour 2013".	2 722.88 €

Ecole Privée Jeanne d'Arc		
Imputation	Libellé	Montant
6067	Fournitures scolaires (32.15 €/enfant) 32.15 € X 273	8 776.95 €
6574	Subvention : contrat d'association Y compris les dépenses "matériel pédagogique" conformément au contrat d'association (uniquement les enfants de Bréal) * Maternelle : 1 029.71 € X 98 * Primaire : 290.45 € X 145	100 911.58 € 42 115.25 €
6574	Subvention à l'AEPEC : (délibération n° 2013-2802-014 du 28.02.13) : * Activités Extrascolaires (10.72 €/enfant) 10.72 € X 273 * Arbre de Noël (Ecole Maternelle : 2.25 €/enfant) 2.25 € X 114 En fonction des effectifs de la rentrée de septembre 2013 et en cas de dépassement, les crédits supplémentaires pour les activités extrascolaires et pour l'Arbre de Noël seront pris à la rubrique divers de la délibération n° 2013-2802-014 "Subventions aux associations pour 2013".	2 926.56 € 256.50 €

Afin de tenir compte des effectifs de la rentrée scolaire de septembre 2013, il est proposé d'inscrire des crédits au titre des fournitures scolaires (article 6067) pour une prévision de 40 enfants supplémentaires dans les écoles soit $32.15 \text{ €} \times 40 = 1\,286 \text{ €}$.

4) Budgets primitifs 2013

Le budget principal reprend les arbitrages des Commissions "Finances" du 14 et 26 mars 2013 par rapport aux demandes des différentes commissions, du débat d'orientation budgétaire et l'examen par le trésorier, M. CHOBELET le mercredi 3 avril 2013.

Après la présentation par Monsieur Bernard ETHORE, Adjoint aux Finances, du Budget principal primitif et du budget primitif assainissement 2013, aucune remarque n'a été apportée quant à l'inscription des crédits au niveau des chapitres.

Les élus de Bréal Autrement proposent un amendement au budget principal dont le texte est joint au procès verbal de la réunion (proposition d'achat d'un véhicule électrique).

Monsieur HERCOUET regrette que cette proposition n'est pas été évoquée lors de la séance du Débat d'Orientation Budgétaire ni lors des commissions finances.

Les élus de la majorité émettent des réserves quant à l'opportunité de cet achat, d'une part aucun véhicule n'est à renouveler, et d'autre part cette décision ne favorisera pas l'emploi dans le secteur breton.

Monsieur ETHORE souligne que dans le contexte de difficulté pour la Bretagne de garantir une offre électrique constante, il est préférable de donner la priorité au chauffage des logements et de ne pas prendre le risque d'avoir l'implantation d'une centrale nucléaire sur la Bretagne.

Monsieur le Maire souligne l'absence de référence à cette question dans la note de synthèse du fait de la transmission tardive de ce jour.

Il estime la clôture des débats et soumet au vote du Conseil Municipal le budget sous sa forme consolidée reprenant les différents chapitres des budgets principal et assainissement ainsi que celui de la Haie d'Isaac voté lors de la séance du 17 janvier 2013.

Les budgets se résument ainsi :

Budget \ Section	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget principal	4 108 956,09 E	4 108 956,09 E	3 851 600,00 E	3 851 600,00 E
La Haie d'Isaac	1 381 710,00 E	1 381 710,00 E	690 850,00 E	690 850,00 E
Assainissement	364 590,50 E	364 590,50 E	808 181,00 E	808 181,00 E
Budget consolidé	5 855 256,59 E	5 855 256,59 E	5 350 631,00 E	5 350 631,00 E

Il est approuvé à la majorité des votants (abstention des élus de Bréal Autrement).

Monsieur RIBAUT émet des réserves sur la légalité du vote tel que proposé par le Maire.

M. le Maire propose un nouveau vote par budget.

Le Conseil Municipal adopte, à la majorité le budget primitif principal 2013 (21 voix "pour", le pouvoir de M^{me} LORY-BERCHOT, M. DUFRAIGNE, et M. GEFFROY n'ont pas pris part au vote, M. RIBAUT et le pouvoir de M^{me} VANSTEENE se sont abstenus).

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité des votants, (21 voix "pour", M. RIBAUT, le pouvoir de M^{me} VANSTEENE, M. DUFRAIGNE, le pouvoir de M^{me} LORY-BERCHOT et M. GEFFROY n'ont pas pris part au vote), le budget assainissement.

5) Reprise des provisions pour risques et charges

Les élus de Bréal Autrement déposent une motion de renvoi.

Cette question est reportée à la prochaine réunion au mois de mai.

6) Cession de la parcelle cadastrée section ZH n° 41 au lieu-dit "La Louessardais" à Madame LAUNAY

Lors de la réunion du Conseil Municipal du 25 octobre 2012, le Conseil Municipal a approuvé la cession gratuite du chemin creux cadastré section ZH n° 41 à Monsieur et Madame LAUNAY au lieu-dit "La Louessardais".

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de modifier cette délibération en acceptant la cession au profit de Mme LAUNAY et non de M. et Mme LAUNAY.

Affiché le 15 avril 2013

Le Maire,

J. DURAND